QUALIFIES CHAMPIONNAT DE FRANCE FLEURET SENIORS HOMMES BOURG LA REINE 07-08/05/16

N1 Engagements par les CLUBS Qualifiés par le Classement National

LEFORT Enzo Melun VDS, PITTA Guillaume Aubervilliers, SERRI Cedrik Aubervilliers, MOURRAIN Baptiste Melun VDS, VILLENEUVE Charles Melun VDS, GALLICAN Nicolas Aubervilliers, ROGER Enguerrand Melun VDS, ROGER Wallarend Melun VDS, MFOUNGOUO Chiimed Aubervilliers, DENIS Charles Aubervilliers, COMMEUREUC Benjamin Aubervilliers, DRONSART Aubin Melun VDS

N2 Engagements par les CLUBS Qualifiés par le Classement National

SIROU Hugo Aubervilliers, MASSOL Lambert Melun VDS, VIELCANET Jeremy Melun VDS, EDIRI Alexandre Meaux, LECONTE Raphael Aubervilliers, SOLIVELLAS Guillaume Melun VDS

MERCI DE CONFIRMER LES PARTICIPATIONS de N3 AVANT LE 4 MAI 16h

N3	Engageme	nts par les LIGUES	Qualifiés par le	Qualifiés par les critères de qualification Ligue	
Qualifiés par	r le Quota	de Ligue (14)			
		NOM	PRENOM	CLUB	
N3	Q1	BENSAID	Benoit	AUBERVILLIERS	Confirmé
N3	Q2	FOURNIER	Lucas	MEAUX	Confirmé
N3	Q3	MABIKA	Maxence	MELUN VDS	Confirmé
N3	Q4	DACQUIN	Matthieu	MEAUX	Confirmé
N3	Q5	CAZILHAC	Jean Paul	MEAUX	Confirmé
N3	Q6	DOGNIAUX	Rodolphe	VILLEJUIF	Confirmé
N3	Q7	VONTHRON	Adrien	VILLEJUIF	Confirmé
N3	Q8	PETIOT	Sebastien	LAGNY	Confirmé
N3	Q9	LOMBARD	Yann	MEAUX	Confirmé
N3	Q10	NADAL	Noel	VILLEJUIF	Confirmé
N3	Q11	MORIN	Hadrien	CHAMPIGNY	Confirmé
N3	Q12	COPY	Samuel	MEAUX	Confirmé
N3	Q13	TOQUEBOEUF	Florent	MEAUX	Confirmé
N3		BERALDIN	Loris	MELUN VDS	Forfait
N3		JEGU	Julien	CHAMPIGNY	Forfait
N3		CUISSETTE	Herve	COMBS	Forfait
N3	Q14	HUBERT	Adrien	LE PERREUX	Repêché
Remplacant		DEMONTROND	Bruno	VINCENNES	

EQUIPES N3	1 + ZONE (15)		
EQUIPE 1	BENSAID	Benoit	Confirmée
qualifiée par la Ligue	LECONTE	Raphael	
AUBERVILLIERS	PAUNIN	Etienne	
	SIROU	Hugo	
EQUIPE 2	MABIKA	Maxence	Confirmée
qualifiée par la Zone	MASSOL	Lambert	
MELUN VDS	VIELCANET	Jeremy	
	DHARMALINGAM	Arun	
EQUIPE 3	CHEBLI	Alexis	Confirmée
qualifiée par la Zone	DOGNIAUX	Rodolphe	
VILLEJUIF	LEBRETON	Emilien	
	VONTHRON	Adrien	

^{**}Pour les épreuves par équipes, pour pouvoir présenter un tireur n'ayant pas réglementairement la possibilité d'être sélectionné en équipe de France, ou un tireur faisant valoir une licence-double l'équipe doit comporter 4 tireurs. Un seul tireur faisant valoir une double licence ou non sélectionnable en équipe de France est autorisé par équipe.

